

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2020

Le 10 juillet 2020, à 19H30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 02 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint Martin de LOGRON, sous la présidence de Madame RENVOIZÉ Marie-Laure, Maire.

Étaient présents : Renvoizé Marie-Laure, Babin Fabrice, Salmon Julien, Beauchamp Vanessa, Furet Gilles, Hervet Cédric, Lambert Sylvie, Leroc Claudine, Leroy Jocelyne, Prudhomme Monique.

Étaient absents : Binet Lorraine pouvoir à Renvoizé Marie-Laure, Bousseton Nicolas pouvoir à Salmon Julien, Chastagner Jocelyne pouvoir à Leroc Claudine, Hyson Jérôme pouvoir à Renvoizé Marie-Laure, Marcault Jean-Luc pouvoir à Leroy Jocelyne.

Madame Lambert Sylvie a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la réunion du 02 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

➤ PROPOSITION POUR LA DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AMENÉS A SIÉGER EN CCID

Après délibération le conseil municipal décide de proposer :

- Présidente de la commission : Madame RENVOIZÉ Marie-Laure, Maire ;

- Commissaires titulaires : Madame LEROY Jocelyne, Madame LAMBERT Sylvie, Monsieur MARCAULT Jean-Luc, Madame LEROC Claudine, Madame GIRARD Isabelle, Monsieur JUCHET Jean-François, Monsieur WASCHEUL Patrick, Monsieur HUET Joël, Monsieur BABIN Fabrice, Monsieur HERVET Cédric, Monsieur FURET Gilles, Madame CHASTAGNER Jocelyne ;

- Commissaires suppléants : Monsieur PRUDHOMME Alain, Madame BEAUCHAMP Vanessa, Monsieur MARTIN Alexandre, Monsieur HYSON Jérôme, Monsieur HODCENT Jean-Luc, Monsieur BOUSSETON Nicolas, Madame FOUILLET Emilie, Monsieur GUIROULT Alain, Monsieur BRUNET François, Monsieur RIGOULAY Gilles, Monsieur CORNILLERE Romain, Madame BARTHALOT Monique.

➤ PARTICIPATION A LA CONSULTATION ORGANISÉE PAR LE CDG 28 POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir organise une consultation pour renouveler le contrat d'assurance statutaire. Le contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L : décès, accident/maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité-paternité-accueil de l'enfant-adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office ;
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L : accident du travail/maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité-paternité-accueil de l'enfant-adoption.

Ce contrat devra prendre effet au 1^{er} janvier 2021, pour une durée de 4 ans, et être géré sous le régime de la capitalisation.

Après délibération le conseil municipal décide de participer à la consultation qui n'impose pas à la collectivité d'adhérer au contrat.

➤ **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Le logement communal à côté de la classe maternelle sera libéré fin octobre
- La Mairie a créé un compte Facebook pour diffuser quelques informations, point sur l'avancement du site de la commune
- Prévoir une commission travaux pour terminer l'installation des derniers jeux sur l'aire de jeux à proximité du city
- Suite à plusieurs problèmes et incivilités rencontrées sur le city un règlement par arrêté du maire a été mis en place et transmis à la gendarmerie pour application.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00